Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil permanent de la jeunesse

Rapport annuel 1988 - 1989

Québec

90-04369/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil permanent de la jeunesse

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08496-2
ISSN: 0847-0227

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le rapport des activités pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre,

Robert Bourassa

Québec, juin 1989

Monsieur Robert Bourassa
Premier ministre
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le rapport des activités pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente du Conseil

Brigitte Lepage

Québec, juin 1989

Table des matières

Première partie

Le Conseil permanent de la jeunesse 9

Chapitre 1
La présentation du Conseil 9

Chapitre 2
Les étapes de la création du Conseil permanent de la jeunesse 11

Chapitre 3
La composition du Conseil 13

Chapitre 4
Le fonctionnement 15

Chapitre 5
Les ressources financières pour l'exercice 1988-1989 17

Deuxième partie

Les activités et les réalisations en 1988-1989 19

Chapitre 1
Les avis et les commentaires au gouvernement 21

1.1 Les jeunes et la réforme de l'aide sociale 21
1.2 Programme « Jeunes volontaires » 21

Chapitre 2
Les appuis et les prises de position 23

2.1 Fermeture des bureaux régionaux du Secrétariat à la jeunesse 23
2.2 Festival de création jeunesse 23
2.3 Relève agricole 23
2.4 Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 23
2.5 Politique de reconnaissance et de financement des maisons d'hébergement jeunesse 23

Chapitre 3
Les recherches et les consultations 25

3.1 L'aide sociale 25
3.2 La formation professionnelle 25
3.3 L'emploi et les conditions de travail des jeunes 25
3.4 Les maisons d'hébergement jeunesse 26
3.5 Les maisons de jeunes 26
3.6 L'aide financière aux études et les frais de scolarité à l'université 26
3.7 Les Audiences publiques sur la jeunesse 26
3.8 La dénatalité 27

Chapitre 4
Les communications 29

4.1 Les conférences de presse 29
4.2 Les entrevues avec la presse écrite et avec la presse électronique 29
4.3 Les activités publiques 31
4.4 La participation à des colloques 31
4.5 Le Centre de documentation 31

Troisième partie

Conclusion et perspectives 33

Annexe 1 Publications du Conseil permanent de la jeunesse 35

Annexe 2 Liste de séances du Conseil tenues en 1988-1989 37

Première partie
Le Conseil permanent de la jeunesse

Chapitre 1
La présentation du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme de consultation et d'étude créé en 1987. Conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., c. C-59-01), il a pour fonction de conseiller le ministre responsable, en l'occurrence le Premier ministre, sur toute question relative à la jeunesse.

Il doit donner son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux besoins et aux intérêts de la jeunesse. Il doit de plus le saisir, sous forme d'avis, de toute question relative à la jeunesse qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale, et lui soumettre ses recommandations. Le Conseil doit s'assurer qu'on donne suite à ses avis.

Le Conseil peut aussi, lorsqu'il le juge utile ou nécessaire, effectuer ou faire effectuer des études et des recherches sur les sujets qui relèvent de son mandat, sur toute question relative à la jeunesse. Le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes, de groupes ou d'organismes et fournir de l'information au public.

Il peut former des comités spéciaux pour l'étude de questions particulières concernant la jeunesse. Ces comités peuvent, avec l'autorisation du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

Chapitre 2
Les étapes de la création du Conseil permanent de la jeunesse

Le 18 juin 1986, le gouvernement du Québec présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi 104 visant la création du Conseil permanent de la jeunesse.

Dès l'automne de 1986, les organismes, les groupes et les individus étaient invités à soumettre leurs commentaires concernant ce projet de loi. La Commission des institutions, chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des audiences publiques sur le projet de loi 104, reçut quarante-huit mémoires. Du 24 février au 24 mars 1987, elle entendit plus d'une quarantaine de groupes et d'individus.

Le 23 juin 1987, l'Assemblée nationale adoptait, à l'unanimité, la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.

En septembre 1987, le gouvernement lançait une campagne d'information auprès de la population et des groupes jeunesse visant à susciter l'intérêt des jeunes à devenir membre du collège électoral. La période de mise en candidature s'échelonna du 5 octobre au 27 novembre 1987. Quatre cent soixante-dix jeunes âgés de 15 à 30 ans ont soumis leur candidature. Toutes ces personnes avaient obtenu l'appui d'au moins trois organismes de jeunes oeuvrant dans deux secteurs d'activités parmi les cinq secteurs suivants: affaires sociales, travail et entrepreneuriat, loisir, éducation et culture.

Le 15 janvier 1988, le gouvernement annonçait le choix des quarante jeunes formant le collège électoral, chargé d'élire les membres du Conseil permanent de la jeunesse. Ce processus novateur favorisait une représentation diversifiée des régions du Québec, des secteurs d'activités, des groupes d'âges, des communautés culturelles et une juste participation des femmes et des hommes.

Lors d'une séance tenue à huis clos les 5, 6 et 7 février 1988, le collège électoral élisait quinze membres pour composer le Conseil permanent de la jeunesse.

Après avoir sollicité l'avis du Conseil, le gouvernement nommait Mme Brigitte Lepage, présidente du Conseil. La vice-présidente, Mme Élizabeth Martin, et le vice-président, M. Sylvain Tanguay, furent élus par les membres du Conseil lors de sa première séance, tenue le 1 avril 1988.

Chapitre 3
La composition du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse est composé de quinze membres. Ces membres sont:

Brigitte Lepage	présidente
Élizabeth Martin	vice-présidente démissionnaire en date du 3 mars 1989
Sylvain Tanguay	vice-président
Jacques Bourgeois	membre
Isabelle Courville	membre en remplacement de Charles-André Horth, à compter du 3 mars 1989
Michèle Dawe	membre
Myriam Demers	membre démissionnaire en date du 7 février 1989
Hélène Gagné	membre
Guy Gagnon	membre
Charles-André Horth	membre démissionnaire en date du 30 janvier 1989
Bertrand Jalbert	membre
Simon Jeanotte	membre
Lise Loiselle	membre
Antonietta Melchiorre	membre
Yves Salvail	membre
Mario Villeneuve	membre

La durée du mandat des premiers membres du Conseil est de trois ans. Un membre ne peut être réélu consécutivement qu'une fois. Seuls la présidente et les deux vice-présidents exercent leurs fonctions à plein temps.

Chapitre 4
Le fonctionnement

Le Conseil doit se réunir au moins une fois par deux mois. Il s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique. Ce personnel voit à exécuter les études ou recherches qui lui sont confiées et à offrir le soutien professionnel et technique requis.

La direction du Conseil est assumée par la présidente. Elle est la porte-parole officielle du Conseil; elle voit à la mise en œuvre de ses décisions et elle signe les documents qui engagent le Conseil. Les vice-présidents l'assistent dans ses fonctions selon les attributions respectives que détermine le Conseil.

La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente, agit à titre de secrétaire du Conseil, en administre le budget, les ressources matérielles et humaines.

Sur le plan administratif, le Conseil permanent de la jeunesse est rattaché au Conseil exécutif pour les fins de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines, notamment les relations de travail et la dotation du personnel.

Au 31 mars 1989, le secrétariat du Conseil était formé des personnes suivantes:

— Diane Bois Dalpé	secrétaire générale
— Céline Hudon	agente de secrétariat
— Danielle Tremblay	agente de secrétariat
— Louise Turgeon	agente de secrétariat
—* Richard Foy	agent d'information
—* Louise Bisson	agente de recherche
—* Carol Cantin	agent de recherche
—* Robert Châtelain	agent de recherche
—* Pierre DeRome	agent de recherche
—* Geneviève Stanton Risi	agente de recherche
—* René Simard	agent de recherche
—* Christine Lessard	technicienne en information
—* Denyse Lamarre	agente de secrétariat

* Employé occasionnel.

Chapitre 5
Les ressources financières pour l'exercice 1988-1989

Les dépenses du Conseil permanent de la jeunesse apparaissent au budget du ministère du Conseil exécutif. Les crédits accordés à cette fin, pour l'exercice 1988-1989, s'élèvent à 700 000 $. Les dépenses du Conseil, pour la même année, ont été de 534 175,68 $.

Super-catégories et catégories	Budget modifié	Dépenses
Fonctionnement		
1- Traitements	388 000 $	179 107,01 $
2- Autres rémunérations	38 500	188 987,15 $
	426 500 $	368 094,16 $
Fonctionnement — autres dépenses		
3- Communications	140 000 $	77 698,31 $
4- Services	85 000 $	27 731,50 $
5- Entretien	3 500 $	962,32 $
6- Loyers	5 000 $	3 144,89 $
7- Fournitures	15 000 $	27 358,36 $
8- Équipement	—	12 118,39 $
11- Autres dépenses	—	—
	248 500 $	149 013,77 $
Capital — autres dépenses		
8- Équipement	25 000 $	16 867,75 $
Prêts, placements et avances		
13- Avances	(200)$	200,00 $
Total	**700 000 $**	**534 175,68 $**

Deuxième partie
Les activités et les réalisations en 1988-1989

Le Conseil permanent de la jeunesse a commencé ses activités le 2 mai 1988. Durant la phase d'implantation en cours, le Conseil a travaillé en priorité sur son organisation interne. Pour ce faire, il s'est doté de trois comités: comité des orientations; comité d'implantation interne; comité d'implantation externe.

Sans être exhaustive, la liste d'actions suivante fait foi des efforts déployés par le Conseil:

— l'étude de la loi 104;

— des rencontres avec plusieurs instances et organismes afin de mettre sur pied les structures de démarrage du Conseil;

— la définition des tâches et des responsabilités des employés prévus;

— les entrevues des candidats aux postes offerts par le Conseil;

— préparation du premier budget du Conseil;

— production du logo du Conseil;

— le déménagement du secrétariat du Conseil dans ses nouveaux locaux;

— le lancement public du Conseil;

— l'élaboration de ses règlements de régie interne;

— la définition de la mission et des orientations du Conseil.

De plus, le Conseil avait formé, au 31 mars 1989, divers comités ad hoc dont les mandats étaient d'analyser certains dossiers soumis à l'étude du Conseil et de lui soumettre leurs recommandations: comité de travail sur la réforme de l'aide sociale; comité de travail sur le programme de prêt à l'achat d'un micro-ordinateur; comité de travail sur l'organisation du Forum « Être jeunes et parents »; comité de travail sur la formation professionnelle.

Chapitre 1
Les avis et les commentaires au gouvernement

1.1 Les jeunes et la réforme de l'aide sociale

Devant l'adoption éventuelle du projet de loi n° 37, le Conseil permanent de la jeunesse a décidé d'intervenir au sujet de la réforme de l'aide sociale. Cette intervention devait se concrétiser par le dépôt d'un avis en novembre 1988.

Toute la démarche fut motivée par la constatation du fait que la clientèle du régime d'aide sociale au Québec était composée d'un nombre important de personnes âgées de 18 à 30 ans et qui, de surcroît, sont reconnues aptes à exercer un travail.

À la suite d'une recherche préliminaire, il est apparu qu'un certain nombre d'articles du projet de loi pourraient s'avérer préjudiciables à l'égard des jeunes requérants. Dès lors, les objectifs du Conseil étaient de dénoncer ces mesures en prenant en considération leurs impacts sociologiques et de recommander un ensemble de modifications qui, tout en respectant les buts avoués de la réforme, amélioreraient la situation des jeunes requérants d'aide sociale. L'amélioration devait se faire sentir autant en ce qui a trait aux moyens de subsistance qu'à l'employabilité.

La première partie de l'avis consiste en une analyse détaillée du programme APTE et, plus particulièrement, des articles portant sur le partage du logement, la contribution parentale, les mesures de vérification et d'enquête, les mesures de maintien et de développement de l'employabilité et le cadre législatif entourant la participation à ces mesures. En deuxième lieu, le Conseil recommande un ensemble de modifications pouvant permettre d'améliorer le projet de loi n° 37. Celles-ci s'attardent sur les éléments suivants : le mode d'attribution des prestations, la création d'un réseau de soutien à l'employabilité et à l'emploi, l'introduction d'incitatifs favorisant l'accès au marché du travail, la reconnaissance et l'application du lien fonctionnel existant entre la formation théorique et l'expérience pratique.

Le Conseil conclut qu'il faut retirer les articles portant sur le partage du logement et la contribution parentale, et élaborer les clauses concernant les mesures de maintien et de développement de l'employabilité. Finalement, considérant l'importance des articles mis en cause, le Conseil recommande de retirer le programme APTE et de reporter l'adoption du projet de loi n° 37, tant et aussi longtemps que des clauses discriminatoires envers les jeunes demeureront et que des mesures de maintien et de développement de l'employabilité offrant l'accès à une structure de soutien convenable ne seront pas mises en place. Le Conseil juge essentielle la présence d'une structure de soutien afin d'atteindre les objectifs du programme APTE et de redresser la situation socio-économique des jeunes requérants d'aide sociale.

1.2 Programme « Jeunes volontaires »

En février 1989, le Conseil a formulé au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ses commentaires et suggestions sur le programme « Jeunes volontaires » et sur le nouveau programme « Passeport - jeunesse ».

Le Conseil réitère ainsi sa position à l'effet de revitaliser le programme « Jeunes volontaires », tel que présenté dans son Avis sur les jeunes et la réforme de l'aide sociale, déposé au Premier ministre en novembre 1988. Revitaliser le programme signifie qu'il faille ajuster les allocations de participation au même niveau que les autres mesures offertes aux jeunes requérants de l'aide sociale, qu'il faille augmenter le nombre de places disponibles afin que plus de jeunes bénéficient des avantages de ce programme, et enfin, qu'il faille reconnaître davantage les acquis de formation accumulés en cours d'expérience. Ce qui entraîne donc le développement du volet de formation basé sur l'action.

Le Conseil reconnaît aussi l'apport significatif des agents de formation auprès des jeunes. L'encadrement sur mesure que ces agents leur dispensent fut à la base du succès remporté par ce programme au cours des cinq dernières années.

Le programme « Jeunes volontaires » réunit un nombre important de bénévoles qui ont comme fonctions, au sein des comités locaux, d'analyser et d'accepter les projets présentés par les jeunes. Ces bénévoles doivent, de l'avis du Conseil, être associés à toute modification d'orientation du programme.

Le programme « Jeunes volontaires » a démontré son efficacité au chapitre des mesures de développement de l'employabilité. Il est donc important que cet objectif soit poursuivi à l'intérieur du programme. C'est principalement sur ce point que le Conseil juge inadéquat le programme « Passeport - jeunesse »

proposé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Le Conseil reconnaît l'existence de besoins au chapitre du loisir. Ces besoins ne doivent pas par ailleurs être comblés au détriment du développement de l'employabilité. Le Conseil considère donc le programme « Passeport - jeunesse » comme un nouveau programme et juge que ce dernier peut coexister avec le programme « Jeunes volontaires ».

Finalement, le Conseil considère que le programme « Jeunes volontaires » n'est pas directement lié aux objectifs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il suggère donc la formation d'un comité interministériel composé de représentants du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, afin d'évaluer la pertinence d'attribuer ce programme à un ministère dont la mission est concordante avec les objectifs du programme « Jeunes volontaires ».

Chapitre 2
Les appuis et les prises de position

Dans le cadre de ses activités en 1988-1989, le Conseil a également été amené à donner son appui à différents organismes jeunesse et à prendre position sur des enjeux d'importance pour la jeunesse.

2.1 Fermeture des bureaux régionaux du Secrétariat à la jeunesse

Préoccupé par la fermeture des bureaux régionaux du Secrétariat à la jeunesse, le Conseil, à l'occasion de sa première séance, a adopté une résolution à l'effet de demander au Premier ministre qu'un décret soit adopté prévoyant un moratoire d'un an sur la fermeture des bureaux régionaux du Secrétariat à la jeunesse.

Ce moratoire aurait permis au Conseil, nouvellement structuré, de réagir dans ce dossier.

2.2 Festival de création jeunesse

En août 1988, la présidente a signifié l'appui du Conseil au Festival de création jeunesse. Existant depuis huit ans, il s'agit d'un événement culturel majeur pour les jeunes créateurs âgés de douze à dix-huit ans. Au fil des ans, ce festival a su soutenir, sur le plan de la formation en particulier, nombre de jeunes adolescents et adolescentes provenant de l'ensemble des régions du Québec. Il a de plus fourni une tribune privilégiée favorisant la découverte de nouveaux talents, tout en contribuant au rayonnement international de ces jeunes créateurs dans les pays de la francophonie. Le Conseil estimait donc nécessaire que le Festival de création jeunesse poursuive son action et bénéficie de ressources financières adéquates, de façon à ce que ces jeunes prennent part activement au développement culturel du Québec.

2.3 Relève agricole

En octobre 1988, l'appui du Conseil est sollicité par la Fédération de la relève agricole du Québec, dans le but d'accélérer le cheminement du projet d'épargne-établissement agricole.

Les conclusions d'une recherche sur le sujet et d'une analyse du bien-fondé de la demande se sont traduites par l'adoption d'une résolution qui concrétisait l'appui qu'accordait le Conseil aux démarches entreprises par la Fédération. Ainsi, dans une lettre communiquée au Premier ministre et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en janvier 1989, le Conseil reconnaît l'importance de procéder rapidement à la mise en œuvre du projet. Selon le Conseil, le projet d'épargne-établissement agricole permettra véritablement aux jeunes qui désirent s'établir en agriculture d'y parvenir dans des conditions acceptables par l'instauration d'un régime enregistré visant à faciliter l'acquisition d'entreprises agricoles. Pour le Conseil, il s'agit d'assurer la relève en agriculture, secteur d'activité jugé essentiel au maintien d'une saine économie québécoise.

2.4 Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur

En février 1989, le Conseil suggérait au Premier ministre d'examiner la possibilité d'universaliser le programme de prêts pour l'achat de micro-ordinateurs au niveau des études supérieures. En outre, le Conseil demandait à ce que l'accessibilité du programme soit élargie à tous les étudiants universitaires à partir de septembre 1989.

Le Conseil est d'avis que le programme actuel est d'un apport important en ce qui a trait à la qualité de la formation et d'un potentiel positif certain pour l'économie québécoise. Selon lui, il ne devrait donc plus se limiter aux seuls étudiants universitaires inscrits à temps plein dans une école ou faculté de génie, sciences administratives, agro-économie, chimie, biochimie et technique informatique.

Le Conseil suggérait également que le financement du programme de prêts pour l'achat de micro-ordinateurs soit puisé à même une enveloppe distincte de celle du régime des prêts et bourses afin d'éviter toute méprise avec une aide financière accordée pour fins de subsistance. Finalement, le Conseil suggérait que la possibilité d'étendre le programme au niveau collégial soit examinée et que toute entreprise de privatisation du programme soit abandonnée, afin de sauvegarder son éventuelle accessibilité universelle.

2.5 Politique de reconnaissance et de financement des maisons d'hébergement jeunesse

En février, le Conseil a associé sa voix à celle des maisons d'hébergement jeunesse pour réclamer du gouvernement du Québec une politique de reconnaissance et de financement. Réagissant à la fermeture temporaire, faute de financement adéquat, du Service d'hébergement Saint-Denis, une des plus anciennes ressources d'hébergement pour jeunes sans-abri de Montréal, le Conseil soulignait également que les maisons d'hébergement jeunesse n'avaient pas encore obtenu de réponse au projet de politique

qu'elles ont présenté à la ministre de la Santé et des Services sociaux, en septembre 1988.

Dans ce contexte, le Conseil s'inquiétait du fait que plusieurs maisons voient leur avenir menacé et doivent remettre en question les services qu'elles offrent aux jeunes éprouvant de réels besoins en termes de soutien et d'encadrement.

Chapitre 3
Les recherches et les consultations

Depuis sa création, en plus des tâches d'implantation, d'organisation et de planification, le Conseil s'est également engagé dans le développement d'activités de recherche et de consultation.

Les différentes recherches déjà entreprises ont d'abord pour but d'orienter les travaux du Conseil, notamment les avis, commentaires, appuis et prises de position, lui permettant ainsi d'asseoir solidement ses interventions auprès du gouvernement et d'autres organismes. Ces recherches contribuent également à mieux informer les membres du Conseil, sa direction et son personnel sur différentes questions relatives à la jeunesse, jugées prioritaires par le Conseil.

De plus, afin d'être en contact avec les réalités des jeunes et de leurs organisations, le Conseil a aussi mis en place les premiers mécanismes de consultation du milieu jeunesse, qui se concrétiseront, la prochaine année, par la tenue d'audiences publiques sur la jeunesse et du Forum « Être jeunes et parents ».

3.1 L'aide sociale

La question de la réforme du régime d'aide sociale a particulièrement retenu l'attention du Conseil. Bien que la commission parlementaire des affaires sociales qui a étudié le document d'orientation *Pour une politique de sécurité du revenu* ait eu lieu au printemps 1988, et que le projet de loi n° 37 sur la sécurité du revenu ait été déposé à l'été 1987, le Conseil a choisi d'intervenir sur cette question d'importance capitale pour les jeunes, et ce, avant l'adoption de la loi.

Sur le plan de la recherche, l'élaboration de cet avis a impliqué l'analyse de la situation des jeunes vivant de l'aide sociale, à partir notamment des données fournies par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, l'étude du document d'orientation et du projet de loi n° 37, la synthèse des positions des différents organismes qui ont présenté un mémoire à la commission parlementaire. Ces étapes préliminaires ont nécessairement servi de base au développement de l'argumentation et des orientations que le Conseil a mis de l'avant dans son premier avis, déposé en novembre 1988, et dont le contenu est sommairement décrit au chapitre 1.1.

Par ailleurs, le Conseil assure toujours un suivi au chapitre de l'aide sociale. C'est ainsi qu'après le dépôt de son avis, il a procédé à l'analyse des modifications que le ministre a apportées en décembre 1988, ainsi qu'à l'analyse de la réglementation, parue en février 1989.

3.2 La formation professionnelle

En matière de formation professionnelle, le Conseil a fait état, dans un premier temps, de la situation au niveau secondaire (objectifs, programmes, clientèles). Puis il a également analysé la réforme de l'enseignement professionnel au secondaire.

À l'automne 1988, à la demande du Premier ministre, le Conseil a amorcé des travaux de recherche en vue de l'élaboration d'un avis devant évaluer l'opportunité et la faisabilité du développement de formules de stages pratiques en milieu de travail dans le but de favoriser la transition études-travail pour les jeunes. La formation professionnelle, tant sur le plan des trois ordres d'enseignement que sur celui des programmes de main-d'œuvre offerts aux jeunes travailleurs et travailleuses, devait constituer dès lors un volet important des activités de recherche du Conseil.

Plusieurs étapes de recherche sont maintenant complétées, notamment la revue de littérature, l'analyse des différents programmes offerts, le profil des clientèles et les consultations auprès des principaux intervenants.

D'autre part, le Conseil doit maintenant se pencher sur les orientations qu'il entend donner à cet avis et sur les hypothèses qu'il retiendra quant aux recommandations à acheminer au Premier ministre. Le dépôt de cet avis est prévu pour l'automne 1989.

3.3 L'emploi et les conditions de travail des jeunes

La question de l'emploi demeure primordiale dans les travaux amorcés par le Conseil. Très tôt, le Conseil s'est employé à dresser un portrait exhaustif de la situation de l'emploi chez les jeunes, en élaborant d'abord un dossier statistique qui inclut des données récentes, notamment sur le taux d'activité des jeunes, la proportion de jeunes sans emploi, le type d'emploi (temps plein, temps partiel), le taux de chômage et la durée moyenne du chômage chez les jeunes. Le Conseil a également poursuivi l'analyse de ces constats, tentant, au fil de ses recherches, de dégager des avenues possibles visant l'amélioration de la situation de l'emploi chez les jeunes. C'est dans cet esprit qu'il a commencé à se pencher sur des questions comme le plein emploi et sur des formules pour réduire la précarité de l'emploi.

3.4 Les maisons d'hébergement jeunesse

Préoccupé par le phénomène des jeunes sans-abri et par la situation des ressources communautaires oeuvrant auprès d'eux, le Conseil a effectué une recherche, dont l'objectif premier était de faire le point sur la question des maisons d'hébergement pour jeunes. Dans cette perspective, plusieurs aspects ont été traités, dont les objectifs des maisons d'hébergement, leur fonctionnement, leur clientèle, leurs services, leurs pratiques d'intervention, leur situation financière, les enjeux actuels et leurs revendications pour une politique de reconnaissance et de financement.

S'appuyant sur cette étude et en réponse à une requête présentée par le Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec, le Conseil a, en outre, formulé, à sa séance du mois de mars, une proposition dans laquelle il « reconnaît l'importance d'établir une politique d'intervention en matière d'hébergement jeunesse de façon concertée avec les différents partenaires concernés ».

Dans la prochaine année, le Conseil aura à poursuivre son analyse, notamment si le gouvernement fait connaître sa politique en matière d'hébergement jeunesse. Par ailleurs, le Conseil compte également élargir ses recherches sur cette question à l'ensemble des organismes communautaires oeuvrant auprès des jeunes.

3.5 Les maisons de jeunes

Avant même d'exprimer, par voie de proposition, sa volonté d'étudier les questions relatives à la reconnaissance et au financement des organismes jeunesse, le Conseil a effectué une recherche préliminaire sur les maisons de jeunes. Cette recherche visait d'abord à connaître l'importance du réseau des maisons de jeunes, leurs objectifs, leur clientèle et leur situation financière, de même que les revendications et positions des différents intervenants en cette matière.

3.6 L'aide financière aux études et les frais de scolarité à l'université

Dans le cadre de la réforme projetée du Régime des prêts et bourses aux étudiants, le Conseil a entrepris une recherche préliminaire qui a permis de rassembler l'information pertinente concernant le régime actuel de l'aide financière aux étudiants, ses modalités, sa clientèle et les demandes des organismes engagés sur cette question, en particulier les associations étudiantes. À la lumière des informations ainsi réunies, le Conseil s'est appliqué à approfondir certains aspects de la problématique de l'aide financière aux études, en attente du dépôt du projet de réforme du régime par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan. Après étude des orientations du ministre, le Conseil entend présenter un mémoire à la commission parlementaire de l'éducation qui étudiera le projet de réforme.

Parallèlement à la question de l'aide financière aux études, le Conseil s'est également attardé à faire état de la situation quant aux frais de scolarité à l'université. Le débat suscité par la hausse éventuelle de ces frais, gelés depuis 1967, s'inscrit dans la perspective du financement insuffisant du système universitaire, mais aussi de l'accessibilité aux études postsecondaires pour les jeunes Québécois et Québécoises. Ainsi, le Conseil pourrait avoir à prendre en compte cet aspect dans son analyse des orientations gouvernementales en matière d'aide financière aux études.

3.7 Les Audiences publiques sur la jeunesse

À l'été 1988, le Conseil décidait d'entreprendre une vaste opération de consultation: les Audiences publiques sur la jeunesse. Cette démarche visait à réaliser un portrait actuel de la situation des jeunes Québécois et Québécoises. Sous le thème « Pour afficher nos couleurs », cette consultation, tribune d'expression privilégiée pour les jeunes, se déroulera à travers quinze régions du Québec au printemps 1989. Pour cette occasion, les groupes de jeunes, les personnes ou organismes intervenant auprès des jeunes ou toute personne intéressée aux questions relatives à la jeunesse ont été invités à présenter leur réflexion sur la situation des jeunes.

L'automne 1988 et l'hiver 1989 ont été consacrés à la préparation de cet événement majeur pour le Conseil. D'importants efforts ont été déployés en vue de sa réalisation, notamment pour la planification et la coordination de l'événement, le soutien logistique, la production d'outils de communication, la recherche et la rédaction d'un document d'information. Le document d'information présentait les modalités de participation aux audiences, de même que des cahiers thématiques sur différents aspects de la vie des jeunes: l'éducation, le travail, la santé et les affaires sociales, les loisirs, la culture. Ces cahiers devaient constituer un outil privilégié, mais non restrictif, pouvant faciliter l'élaboration du document de réflexion que les participants et participantes étaient appelés à soumettre au Conseil.

Après la tenue des audiences, le Conseil procédera à l'analyse des réflexions et informations ainsi recueillies. Cette analyse conduira à l'élaboration d'un document de référence que le Conseil acheminera au Premier ministre à l'automne 1989.

3.8 La dénatalité

C'est en produisant un document exploratoire intitulé *Famille et dénatalité* que le Conseil s'est d'abord intéressé au phénomène de la dénatalité au Québec. Il commençait ainsi à préciser la problématique de la « parentalité » chez les jeunes.

Par la suite, il est apparu opportun d'organiser, en collaboration avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille, un forum ayant pour thème « Être jeunes et parents ». En effet, les préoccupations et les intentions des jeunes à l'égard du fait d'être ou de devenir parents, ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent dans la concrétisation de leurs désirs sont très mal connus. Cette situation s'explique en partie par le fait que les jeunes ne se sont encore peu ou pas exprimés publiquement sur ces questions qui les touchent pourtant directement. Voilà pourquoi le Conseil a décidé de mettre sur pied un groupe-conseil en vue de la tenue d'un forum, à Montréal, le 7 octobre 1989. Des jeunes particulièrement engagés dans leur milieu et des représentants du Conseil des affaires sociales et du Conseil de la famille participent aux rencontres du groupe-conseil. Une première rencontre est prévue au début de la prochaine année financière. Dans cette optique, la thématique du forum ainsi qu'un document de réflexion générale sont en préparation.

Chapitre 4
Les communications

Les relations publiques ont été assurées principalement par la présidente, qui a participé à de nombreuses réunions, assemblées et rencontres pour faire connaître le rôle du Conseil et ses activités et faire valoir le point de vue du Conseil sur des sujets d'actualité.

4.1 Les conférences de presse

Conférence de presse au sujet de l'avis du Conseil « Les jeunes et la réforme de l'Aide sociale », à Québec, le 23 novembre 1989.

Conférence de presse dans le cadre du lancement public du Conseil, en présence du Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à Québec, le 2 décembre 1988.

Rencontre de presse sur le thème des Audiences publiques sur la jeunesse, à Québec, le 26 janvier 1989.

Rencontre de presse sur le thème des Audiences publiques sur la jeunesse, à Montréal, le 27 janvier 1989.

4.2 Les entrevues avec la presse écrite et avec la presse électronique

- Entrevue pour le journal *L'Unité* de l'UQAM sur le mandat du Conseil, le 24 octobre 1988.
- Entrevue pour le journal *L'Écho de la Capitale* sur la situation générale des jeunes au Québec, le 8 novembre 1988.
- Entrevue pour le journal *Impact-Campus* de l'Université Laval sur les orientations du Conseil, le 21 novembre 1988.
- Entrevue pour le journal *Le Soleil* sur l'avis du Conseil « Les jeunes et la réforme de l'aide sociale », le 23 novembre 1988.
- Participation à l'émission télévisée *Autrement dit* de Radio-Québec, sur le thème « Les jeunes et la réforme de l'aide sociale », le 23 novembre 1988.
- Entrevue pour la station CINQ-FM de Montréal sur la réforme de l'aide sociale, le 23 novembre 1988.
- Entrevue pour la station CJMS de Québec et le *réseau Radiomutuel* sur les jeunes et la réforme de l'aide sociale, le 27 novembre 1988.
- Entrevue pour le journal *Le Devoir* sur le lancement public du Conseil, le 2 décembre 1988.
- Entrevue pour le journal *Le Soleil* sur le lancement public du Conseil, le 6 décembre 1988.
- Entrevue pour le journal *La Pige* de Jonquière sur le lancement public du Conseil, le 6 décembre 1988.
- Entrevue pour la station CKRL-MF de Québec sur la lancement public du Conseil, le 6 décembre 1988.
- Entrevue pour la station CBJ Radio Canada de Chicoutimi sur les thèmes de la situation des jeunes vivant en région et sur les orientations du Conseil, le 4 janvier 1989.
- Participation à l'émission télévisée *Au jour le jour* de Radio Canada, sur le lancement public du Conseil et sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 6 janvier 1989.
- Interview pour de la revue *Actualité* sur le chômage chez les jeunes, le 16 janvier 1989.
- Entrevue pour la station CKRL-MF de Québec sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 26 janvier 1989.
- Entrevue pour le journal *Continuum* de l'Université de Montréal sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 30 janvier 1989.
- Entrevue pour la station CJRG-FM / Radio-Gaspésie sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 1er février 1989.
- Entrevue pour le réseau radiophonique Info-Média sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 2 février 1989.
- Entrevue pour la station CIBL-FM de Montréal sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 2 février 1989.
- Entrevue pour le journal *La Pige* de Jonquière sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 7 février 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Rimouskois* sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 17 février 1989.
- Interview pour la station CBGA Radio Canada Matane sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 20 février 1989.
- Entrevue pour le journal *La Criée* du cégep de Matane sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 20 février 1989.

- Entrevue pour le journal *La Voix Gaspésienne* sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 20 février 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Saint-Laurent Écho* sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 21 février 1989.
- Entrevue pour le journal *L'Ulcère* du cégep de Rivière-du-Loup sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 21 février 1989.
- Entrevue pour la station CKRL-MF de Québec sur le Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur et sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 23 février 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Réveil à Jonquière* sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 23 février 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Lac St-Jean* sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 23 février 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Quotidien* sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 24 février 1989.
- Interview pour la station CBJ Radio Canada sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 24 février 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Cristal* du cégep de Chicoutimi sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 24 février 1989.
- Entrevue à l'émission *Québec-Express* pour CBV Radio Canada, sur les orientations du Conseil et les Audiences publiques de la jeunesse, le 24 février 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Devoir* sur la position du Conseil concernant le financement des maisons d'hébergement jeunesse, le 27 février 1989.
- Entrevue pour le journal *La Frontière* de Rouyn sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 27 février 1989.
- Participation à l'émission télévisée *Info plus* pour Radio-Nord CKRN-TV, sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 27 février 1989.
- Interview à l'émission *À votre service* pour CBF Radio Canada, sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 28 février 1989.
- Entrevue pour le journal *L'Éclaireur-Progrès* de Saint-Georges-Est sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 1er mars 1989.
- Entrevue pour le journal *L'Éveil - La Concorde* de Saint-Eustache sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 3 mars 1989.
- Participation à l'émission *L'Actuel-Plus* de Radio Canada, sur le thème des vingt dernières années du féminisme, le 5 mars 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Plein Jour* de Baie-Comeau sur les orientations du Conseil et les Audiences publiques sur la jeunesse, le 10 mars 1989.
- Participation à l'émission télévisée *Plein Gaz* de la station Télé CF-Câble 9, sur le rôle et le mandat du Conseil, le 19 mars 1989.
- Entrevue pour le *Mc Gill Daily News* sur le Programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, le 20 mars 1989.
- Entrevue à l'émission *Entraide Jeunesse* de la station CKRL-MF de Québec, sur la situation des jeunes au Québec, le 21 mars 1989.
- Entrevue pour le journal *Haute-Ville Express* de Québec sur les Audiences publiques sur la jeunesse, le 21 mars 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Devoir* sur le profil des participants aux Audiences publiques sur la jeunesse, le 24 mars 1989.
- Participation à l'émission télévisée *Franc Parler* de Télé-Métropole, sur le mandat du Conseil et l'amorce des Audiences publiques sur la jeunesse, 27 mars 1989.
- Entrevue pour la station CKRG-FM / *Radio-Gaspésie* sur les Audiences publiques sur la jeunesse de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le 28 mars 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Pharillon* sur les Audiences publiques sur la jeunesse de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le 28 mars 1989.
- Entrevue pour les stations CIKI-FM et CFLP de Rimouski sur les Audiences publiques sur la jeunesse du Bas-Saint-Laurent, le 30 mars 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Rimouskois* sur les Audiences publiques sur la jeunesse du Bas-Saint-Laurent, le 31 mars 1989.
- Entrevue pour le journal *Le Progrès-Écho* sur les Audiences publiques sur la jeunesse du Bas-Saint-Laurent, le 31 mars 1989.
- Interview pour la station CFLP sur les Audiences publiques sur la jeunesse du Bas-Saint-Laurent, le 31 mars 1989.
- Interview pour le bulletin de nouvelles télévisées de la station CFER-TV Pathonic, sur les Audiences publiques sur la jeunesse du Bas-Saint-Laurent, le 31 mars 1988.

— Interview pour le bulletin de nouvelles télévisées de la station CJBR-TV Radio Canada, sur les Audiences publiques sur la jeunesse du Bas-Saint-Laurent, le 31 mars 1989.

4.3 Les activités publiques

Allocution de la présidente sur le thème « Les jeunes et la dénatalité », à l'occasion du Colloque international sur les politiques familiales organisé par le Conseil des affaires sociales et de la famille, le 15 juin 1988, à Québec.

Présentation par la présidente à l'occasion du Colloque « Libérez le Trésor », organisé par la Fédération des CLSC du Québec, les 30 et 31 mai, à Laval.

Participation du vice-président au Colloque des conseillers en orientation scolaire au secondaire sur le thème « Des choix de toutes les couleurs », le 7 juin 1988, à Québec.

Participation du vice-président au Colloque international sur les politiques familiales organisé par le Conseil des affaires sociales et de la famille, le 15 juin 1988, à Québec.

Participation du vice-président à la réunion des Groupes de soutien aux investissements jeunesse de la région Mauricie—Bois-Francs, le 30 septembre 1988, à Bécancour.

Participation du vice-président à la réunion d'organisation du Forum régional du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le 18 octobre 1988, à Rimouski.

Présentation du Conseil par le vice-président et la vice-présidente à l'assemblée générale de la Table de concertation des intervenants sociaux de Laval, le 24 novembre 1988.

Présentation du Conseil par le vice-président et la vice-présidente à une réunion de la Table de concertation jeunesse de Québec, le 19 janvier 1989.

Participation du vice-président au Salon de la jeunesse de Bellechasse, au centre socio-culturel de Saint-Gervais, le 10 mars 1989.

Participation du vice-président au Salon international de la jeunesse, au vélodrome de Montréal, le 15 mars 1989.

4.4 La participation à des colloques

Colloque sur « La dénatalité : un débat stérile ? », à Sherbrooke, le 8 octobre 1988.

Colloque sur « La formation professionnelle, une réponse aux besoins des années 90 » organisé par la Fédération des commissions scolaires catholiques de Québec *et al.*, les 17-18 et 19 novembre, à Montréal.

Colloque sur « L'avenir du recrutement des diplômés collégiaux et universitaires du Québec des années 1980 » organisé par ACCIS, le 9 mars, à Montréal.

4.5 Le Centre de documentation

Le Centre de documentation est d'abord un instrument de travail à l'usage du Conseil lui-même et de ses agents de recherche. On y compte, en date du 31 mars 1989, près de 700 documents.

La collection est principalement constituée de publications gouvernementales. À celles-ci s'ajoutent des textes législatifs, des ouvrages de référence, des études et des rapports de recherche.

L'ensemble de la documentation couvre les secteurs des affaires sociales et de la santé, de l'éducation et de la culture, du travail et de la sécurité du revenu. L'acquisition d'ouvrages portant sur la jeunesse a été privilégiée ; les publications relatives à la famille, aux questions démographiques et aux communautés culturelles ont fait l'objet d'un intérêt particulier.

Le Centre de documentation reçoit par ailleurs une trentaine de périodiques et conserve une cinquantaine de dossiers de presse. Une section spéciale consacrée aux documents d'information générale provenant des organismes jeunesse est en cours d'élaboration.

Troisième partie
Conclusions et perspectives

L'année 1988-1989, première année d'existence du Conseil permanent de la jeunesse, fut une année riche en expériences. Ces dernières permettront au Conseil d'orienter un certain nombre de ses actions. À ce titre, le Conseil entend intervenir au niveau du cadre législatif qui institue le Conseil même. Plusieurs modifications semblent s'imposer, principalement en ce qui concerne la durée des mandats des membres du Conseil, le processus de nomination des membres lorsque survient une vancance en cours de mandat et l'époque des séances.

Au cours de la prochaine année, le Conseil entend démontrer sa volonté d'être à l'écoute des jeunes et de leurs organisations. Une vaste opération de consultation sera donc entreprise dans quinze régions du Québec, afin de tracer un portrait précis et actuel de la situation des jeunes du Québec.

L'ensemble des données et réflexions qui seront recueillies dans le cadre de ces audiences publiques sur la jeunesse viendront affirmer la mission du Conseil, soit d'établir la place des jeunes, âgés entre 15 et 30 ans, dans le devenir du Québec.

Pour réaliser sa mission, le Conseil entend privilégier quatre orientations. Afin d'assurer aux jeunes un milieu de vie qui leur permette de s'épanouir tant sur le plan individuel, professionnel que social, et ainsi favoriser leur autonomie, le Conseil croit qu'il faut *améliorer les conditions de vie des jeunes*.

Afin de faire connaître les réalités des jeunes et d'assurer leur participation sur des dossiers qui les concernent, le Conseil désire *accroître les lieux d'échange entre les jeunes, les organisations et le gouvernement*.

Le Conseil désire aussi *garantir des ressources de référence et de soutien appropriées aux besoins des jeunes*, afin d'assurer des services répondant à leurs besoins et ainsi leur fournir les moyens nécessaires pour favoriser leur autonomie.

Finalement, afin de souligner les actions des jeunes et de favoriser leur engagement, le Conseil entend *faire reconnaître l'apport significatif des jeunes dans le développement de la société*.

C'est sur ces bases que le Conseil entreprendra l'élaboration d'un plan d'action pour aborder les prochaines années et lancera un appel de solidarité à l'ensemble de la population québécoise pour relever les défis des années 90.

Annexe 1

Publications du Conseil permanent de la jeunesse

Dépliant sur les audiences publiques sur la jeunesse *Pour afficher nos couleurs*.

Document d'information *Les Audiences publiques sur la jeunesse*. Dépôt légal — 1er trimestre 1989, ISBN 2-550-19398-9.

Les jeunes et la réforme de l'aide sociale. Dépôt légal — 4e trimestre 1988, ISBN 2-550-19263-x.

Annexe 2

Liste des séances du Conseil tenues en 1988-1989

Durant l'exercice 1988-1989, le Conseil a tenu huit séances régulières, une séance spéciale et deux journées d'orientation pour un total de dix-huit jours de délibérations. Les séances ont eu lieu selon le calendrier suivant:

Date	Endroit	Séance
Les 31 mars et 1er avril 1988	Beauport	régulière
Les 28 et 29 mai 1988	Longueuil	régulière
Le 24 juillet 1988	Québec	régulière
Les 9 et 10 septembre 1988	Beaupré	journées d'orientation
Le 11 septembre 1988	Beaupré	spéciale
Les 29 et 30 octobre 1988	Beaupré	régulière
Les 3 et 4 décembre 1988	Québec	régulière
Les 28 et 29 janvier 1989	Montréal	régulière
Les 11 et 12 février 1989	Montréal	régulière
Les 18 et 19 mars 1989	Montréal	régulière